

Yéno

FID - BFEC
Société à responsabilité limitée
au capital de 701 356.95 euros
Siège social . 119 Rue du Président Wilson
92300 LEVALLOIS-PERRET
403 086 952 RCS NANTERRE



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

L'an deux mille ONZE
Le 30 Avril

Les associés se sont réunis au siège social en assemblée générale mixte sur convocation de la gérance.

La feuille de présence signée par les associés et certifiée exacte par la gérance permet de constater que sont présents ou représentés .

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel propriétaire de	23 004 parts
SARL CABINET FOSSARD propriétaire de	23 002 parts

Total des parts présentes ou représentées 46 006 parts sur les 46 006 parts composant le capital social.

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel, préside la séance en qualité de gérant associé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée .

- une copie de la lettre de convocation,
- le rapport de la gérance,
- le texte des résolutions proposées,
- le projet du procès verbal des décisions de l'associée unique de la SARL BUREAU FRANÇAIS D'EXPERTISE COMPTABLE - B F . E . C décidant la dissolution de la société sans liquidation et entraînant la transmission universelle de son patrimoine au profit de la SARL FID - BFEC,
- le projet des statuts modifiés.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés non gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant .

- Lecture du rapport de la gérance,
- Transmission universelle de patrimoine de la SARL BUREAU FRANÇAIS D'EXPERTISE COMPTABLE -B F E . C et pouvoirs à la gérance,
- Changement de la dénomination,
- Modification de l'article 3 des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant alors la parole, le Président met aux voix l'unique résolution inscrite à l'ordre du jour.

4

Jm n

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir constaté que la SARL FID - BFEC est associée unique de la SARL BUREAU FRANÇAIS D'EXPERTISE COMPTABLE - B . F . E . C, décide de dissoudre, à compter du 30 Avril 2011, sa filiale à 100 % avec effet comptable et fiscal au 1^{er} Septembre 2010 et autorise Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel à signer tous actes à cet effet.

L'ordre du jour relevant de la compétence ordinaire de l'assemblée étant épuisé et personne ne demandant la parole, le Président, après avoir constaté que le quorum est réuni, passe aux résolutions relevant de la compétence extraordinaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance, décide d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour .

BUREAU FRANÇAIS D'EXPERTISE COMPTABLE - CABINET B . F . E . C

En conséquence, l'article 3 des statuts a été modifié comme suit

ARTICLE 3 – DENOMINATION

La dénomination est BUREAU FRANÇAIS D'EXPERTISE COMPTABLE -CABINET B . F . E . C

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et l'associée.

Monsieur THEAU-LAURENT Jean Michel

SARL CABINET FOSSARD